

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 DECEMBRE 2005**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 7 décembre 2005 à 14 H dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS :

- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ETAIENT EXCUSES :

- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- M. Jean-Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2005 A 14H00

II – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

4 – Exercice 2006 : Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2006 s'inscrit dans le droit fil des précédents débats pour les exercices 2002-2003-2004 et 2005, ainsi que dans les enseignements tirés des récentes études financières rétrospective et prospective, études d'aide à la décision destinées à permettre au Conseil d'Administration d'avoir une vision précise de la situation financière de l'établissement et d'arrêter une perspective d'action à 5 ans.

Rappelons les orientations déjà fixées pour les 4 derniers exercices par le Conseil d'Administration :

2002 : « achèvement du processus de réécriture statutaire et prise en compte des premières incidences des statuts révisés en terme d'emplois, de crédits d'équipement et de définition de projets »

2003 « prise en compte des emplois créés en 2002 et de leurs coûts induits, notamment par le transfert au budget principal de la masse salariale des emplois d'animation de la CLE-VILAINE »

2004 « La masse salariale et les crédits connexes (déplacements, formations...) progresse de 13 % par rapport à 2003 étant précisé que celle-ci intègre 1 nouvel emploi rendu indispensable par l'exercice des nouvelles compétences (chargé de mission Marais de Vilaine) »

« Le budget principal sera essentiellement financé par les participations statutaires des Départements, volontairement limitées à leur niveau 2003 majoré de l'inflation (2%) »

2005 « la recette essentielle provient des participations statutaires des départements, qui ont progressé en montant total de 2% par an, ce qui correspond grosso modo à l'érosion monétaire annuelle. C'est donc l'excédent capitalisé qui a permis d'absorber, sans solliciter d'avantage les départements, les effectifs et besoins budgétaires découlant des nouvelles compétences décidées en 2002 par les trois départements.

« les participations statutaires des 3 départements seront, comme chaque année, majorées de 2 %. Toutes autres politiques ou actions nouvelles qui seraient décidées par le Conseil d'Administration tels le soutien aux syndicats de rivière ou la prise en charge du plan global de lutte contre la Jussie, devront bien entendu, après évaluation de leur impact financier, être accompagnées de la définition des nouveaux moyens budgétaires correspondants, en liaison directe avec les financeurs des ces politiques et surtout les trois départements »

2006 L'étude financière prospective 2006-2010 a été construite sur une succession de scénarii prenant en compte les éventuelles politiques ou actions nouvelles envisagées par le Conseil d'Administration et les 3 Départements.

Le **1^{er} scénario** est bâti sur un périmètre d'intervention inchangé et une progression de 2 % des participations statutaires. Il aboutit à une dégradation de l'épargne de gestion qui devient insuffisante pour absorber les frais financiers (nouveaux emprunts pour financer les investissements) une quasi-disparition de l'épargne brute, la disparition des marges de manœuvre et la perspective de difficultés financières pour faire face au remboursement de la dette.

Le **2^{ème} scénario** est bâti sur un périmètre d'intervention inchangé et une nécessaire augmentation des participations statutaires estimée à + 4 %/an dès 2006. Ainsi, l'épargne brute reste suffisante sur la période et le résultat de fonctionnement reste positif. Toutefois, les indicateurs de fonctionnement se dégradent.

Les **3^{ème} et 4^{ème} scénarii** sont bâtis sur un périmètre d'intervention augmenté de compétences nouvelles, lutte contre la jussie et appui administratif et technique auprès des syndicats de rivière tels que présentés au Conseil d'Administration et aux 3 Départements sous la dénomination d'ASTER 1 ou ASTER 2.

Ils se traduisent par une nécessaire augmentation des participations statutaires estimées respectivement à + 5.5 %/an (ASTER 1) et + 7 %/an (ASTER 2).

Ils aboutissent à un rétablissement des équilibres sur la section de fonctionnement tout en ne laissant que peu de marge de manœuvre en autofinancement.

Rappelons que ces deux derniers scénarii sont à mettre en perspective avec une politique visant à atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, qui fait du « bon état écologique » des masses d'eau, un résultat impératif avant 2015 en posant la question de la conduite des actions de terrain, visant à la fois l'entretien des milieux et la restauration de la qualité. Ils s'inscrivent également dans les principes de responsabilité des acteurs locaux et de subsidiarité des maîtrises d'ouvrage réaffirmés par le SAGE VILAINE.

Ces 4 scénarii et l'ensemble de l'étude financière rétrospective et prospective devront être présentés aux 3 Départements. Les services de l'IAV sont chargés d'organiser ces contacts pour que les 3 Départements arrêtent leur position, puis de rechercher ensuite l'harmonisation des décisions afin que les contributions statutaires soient égales, ainsi que le prévoient les statuts.

BUDGET ANNEXE CONCESSION

Les grands chantiers de remise en état de la voie d'eau concédée sont aujourd'hui achevés.

L'exercice 2006 verra essentiellement se réaliser les actions désormais habituelles de gros entretien du halage et des berges et de lutte contre la jussie.

Les financements habituels seront attendus de la Région Bretagne.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

L'année 2006 aurait dû être consacrée au lancement de l'importante opération « Férel-Rennes ».

Cependant, la décision finale d'engagement du projet a été différée par l'agglomération rennaise afin de conduire une ultime réflexion tenant compte d'éléments nouveaux ; ceux-ci sont liés à une évolution favorable de la qualité récemment enregistrée sur les ressources en eau que l'agglomération exploite et qui aurait pour corollaire de dégager des disponibilités nouvelles.

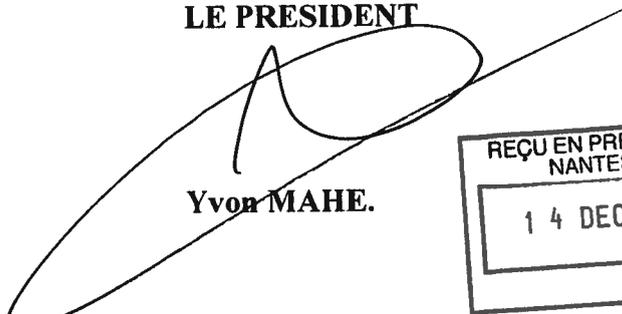
Dans ces conditions, l'exercice 2006 se limiterait à l'engagement ordinaire d'opérations de restauration des ouvrages de stockage tant sur l'usine que sur les réservoirs de mise en charge.

Il est bien entendu que quelle que soit la décision finale de l'agglomération rennaise, il conviendra, soit de poursuivre le projet de sa conception initiale, soit de l'amender dans un sens plus évolutif.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposées les orientations budgétaires de l'exercice 2006.

Pour extrait conforme

LE PRESIDENT


Yvon MAHE.

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

14 DEC. 2005